



COMMUNIQUÉ FINANCIER
INFORMATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2026¹

Tremblay-en-France, le 22 octobre 2026

Aéroports de Paris SA

Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2026 Dans un environnement toujours difficile, les activités internationales soutiennent la croissance du Groupe ADP

Chiffre d'affaires 2026

- ◆ Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 5 106 millions d'euros au cours des 9 premiers mois 2026, en hausse de 1,4 % (+69 M€) par rapport aux 9 premiers mois 2025 :
- ◆ le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, est en hausse de 1,6 % (+26 M€), à 1 666 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires des Commerces & services, est en hausse de 0,2 % (+3 M€), à 1 615 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, est en hausse de 2,7 % (+44 M€), à 1 675 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à (248) millions d'euros, un niveau stable par rapport aux 9 premiers mois 2025.

Perspectives 2026

- ◆ Comme précisé dans le communiqué du 15 octobre 2026², compte tenu d'un environnement opérationnel toujours difficile, le trafic passagers à Paris en 2026 est attendu en légère décroissance par rapport à 2025 et le Groupe anticipe un EBITDA courant pour 2026 dans le bas de la fourchette de 2 300 à 2 350 millions d'euros, annoncée lors de la publication des résultats semestriels 2026.
- ◆ Les autres hypothèses et prévisions 2026 sont également confirmées.
- ◆ Il est précisé que ces perspectives ne tiennent pas compte des éventuels effets de mesures du projet de loi de finances pour 2027 sur les résultats annuels 2026.

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec les 9 premiers mois 2025.

Les hypothèses, prévisions et objectifs pour 2026 sont synthétisés en page 14 du présent communiqué.

Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 1.

Données clés

INDICATEURS OPÉRATIONNELS

	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Trafic du Groupe ADP	287,3 Mpax	286,7 Mpax	+0,3 MPax	+0,1 %
dont trafic de Paris Aéroport	80,9 Mpax	81,2 Mpax	-0,3 MPax	-0,4 %
CA / Pax Extime Paris	31,1 €	31,3 €	-0,2 €	-0,6 %

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires³	5 106	5 037	+69 M€	+1,4 %
dont Activités aéronautiques	1 666	1 640	+26 M€	+1,6 %
dont Commerces & services	1 615	1 612	+3 M€	+0,2 %
dont Immobilier	277	274	+3 M€	+1,1 %
dont International & développement aéro.	1 675	1 631	+44 M€	+2,7 %

¹ Ce document est établi volontairement par Aéroports de Paris. Voir l'article 10 de la position-recommandation de l'AMF - Guide de l'information périodique des sociétés cotées (DOC-2016-05, dernièrement modifié le 28 juillet 2023).

² Voir le communiqué du 15 octobre 2026.

³ Avant éliminations inter-segment, voir en page 7 du présent communiqué pour le détail du chiffre d'affaires consolidé.

Philippe Pascal, Président-directeur général, a déclaré :

« Au cours des neuf premiers mois de 2026, le Groupe ADP a démontré la résilience de son modèle et la pertinence de son réseau international. Dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, un ralentissement de la demande et des contraintes opérationnelles sur certaines plateformes, le Groupe a accueilli 287,3 millions de passagers sur les neuf premiers mois de 2026, soit une hausse de 0,1 % par rapport à la même période de 2025. Cette évolution est portée par la croissance enregistrée par TAV Airports, qui équilibre le recul observé à Paris Aéroport, où le trafic s'établit à 80,9 millions de passagers, en baisse de 0,4 %.

Les perturbations de l'environnement opérationnel liées au conflit au Moyen-Orient, notamment celles affectant les flux de trafic international, pèsent sur l'activité du Groupe. Malgré ces contraintes, le chiffre d'affaires consolidé poursuit sa progression et s'établit en hausse de 1,4 % à fin septembre.

À Paris, nous abordons une étape décisive avec la finalisation du futur contrat de régulation économique 2027-2034, pour lequel l'avis conforme de l'Autorité de régulation des transports est attendu à la mi-novembre. Nous sommes confiants dans notre capacité à conclure un contrat équilibré, qui donnera au Groupe ADP la visibilité nécessaire pour investir avec discipline, renforcer la performance des plateformes parisiennes, et répondre aux enjeux de décarbonation et de compétitivité du transport aérien français.

Ce contrat constituera le socle du prochain plan stratégique et de la trajectoire financière du Groupe ADP à horizon 2030, que nous présenterons début 2027. Dans un environnement marqué par de profondes mutations, il fixera un cap clair pour renforcer durablement la performance du Groupe et créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. »

Commentaires sur l'actualité du groupe depuis le 1^{er} janvier 2026

Les actualités nouvelles par comparaison à celles figurant dans le communiqué des résultats du premier semestre 2026 sont signalées par [nouveau] et celles comportant des mises à jour sont signalées par [mis à jour].

Aéroports Parisiens

Processus d'homologation tarifaire 2026

Dans le cadre de la procédure d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires, Aéroports de Paris avait notifié, le 17 octobre 2025, à l'Autorité de régulation des transports (ART) les tarifs fixés pour la période tarifaire 2026 (du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027). Cette proposition reposait notamment sur une évolution homogène de +1,5 % des tarifs des redevances pour les plateformes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, hors redevance PHMR⁴, pour laquelle la hausse proposée était de +15 %.

Le 16 décembre 2025, l'ART a décidé de ne pas homologuer cette proposition, à l'exception de la redevance d'assistance aux PHMR dont l'augmentation a été homologuée⁵.

Le 15 janvier 2026, ainsi que permis par la réglementation, Aéroports de Paris a notifié à l'ART une seconde proposition, portant notamment sur un gel tarifaire en moyenne, sans nouvelle consultation des usagers, comme l'y autorisent les dispositions de l'article R. 6325-34 du code des transports.

Cette nouvelle proposition tarifaire correspondait à une reconduction des tarifs pour la période tarifaire 2025, à l'exception de la redevance par passager, pour laquelle l'écart entre les faisceaux « Domestique / Schengen » et « Autre international » était réduit, conformément à la demande de l'Autorité dans la décision du 16 décembre 2025 précitée.

Le 10 février 2026, l'ART a décidé de ne pas homologuer cette seconde proposition. Conformément aux dispositions de l'article R. 325-35 du code des transports, les tarifs des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2025 précédemment en vigueur demeurent applicables. La nouvelle période tarifaire a débuté le 1^{er} avril 2026.

Processus d'élaboration du prochain contrat de régulation économique [mis à jour]

Le 10 décembre 2025, le Groupe ADP a publié le dossier public de consultation et l'avant-projet du contrat de régulation économique (CRE) 2027-2034⁶. La proposition repose sur un projet industriel destiné à accompagner la croissance du trafic, renforcer la compétitivité des plateformes aéroportuaires parisiennes et soutenir la transition environnementale du transport aérien, tout en assurant un équilibre économique et financier.

Les membres des commissions consultatives économiques réunies le 28 et le 30 janvier 2026 pour les aéroports parisiens ont rendu des avis favorables sur la durée de huit ans du contrat et la proposition globale.

Saisie par l'État le 10 février 2026, l'Autorité de régulation des transports (ART) a rendu, le 9 avril 2026, un avis simple assorti de recommandations sur les ajustements à opérer en vue de son avis conforme.

Le 29 juillet 2026, l'État et le Groupe ADP ont annoncé un accord⁷ sur un projet de contrat de régulation économique tenant compte des recommandations formulées dans cet avis simple et du dialogue continu avec les compagnies aériennes et leurs représentants.

Les membres des commissions consultatives économiques se sont réunis les 7 et 8 septembre 2026 et ont rendu des avis favorables sur la proposition du contrat de régulation économique 2027-2034.

Le ministre chargé de l'Aviation civile a saisi l'Autorité de régulation des transports, le 18 septembre 2026, pour avis conforme. L'Autorité a déclaré recevable le dossier de demande d'avis conforme le même jour et rendu public le projet de contrat dont elle a été saisie. L'Autorité dispose d'un délai de deux mois pour rendre son avis conforme à compter de cette date.

Sous réserve de l'avis conforme favorable du régulateur et de l'approbation du contrat par le conseil d'administration du groupe, l'État et le Groupe ADP procéderont à sa signature. Celui-ci entrera ensuite en vigueur le 1^{er} janvier 2027, avec une première augmentation tarifaire applicable à compter du 1^{er} avril 2027.

Le projet de contrat confirme les fondamentaux économiques et industriels du projet du Groupe ADP pour les plateformes aéroportuaires parisiennes, en répondant aux besoins des compagnies aériennes avec :

- ◆ Un programme d'investissements sur le périmètre régulé de 8,2 milliards d'euros déployé sur huit ans, au bénéfice de l'amélioration de la qualité de service, de la compétitivité, de l'efficacité opérationnelle et de la décarbonation ;
- ◆ Une hausse des tarifs des redevances plafonnée en moyenne à 2,1 points au-dessus de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC) ;
- ◆ Une juste rémunération des capitaux investis par le Groupe ADP - comme le prévoit la loi - avec une convergence entre la rentabilité des capitaux régulés investis (ROCE régulé) et le coût moyen pondéré du capital estimé pour ce périmètre (CMPC régulé) à 5,8 % en moyenne sur la durée du contrat.

Sur la base de ce projet, le Groupe ADP conserve sa pleine capacité à :

- ◆ Financer le développement de ses activités non régulées ;
- ◆ Distribuer un dividende de 60 % du résultat net part du Groupe (RNPG), avec un plancher de 3 euros par action ;
- ◆ Conserver une notation de crédit inchangée.

⁴ Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

⁵ Voir la [Décision n° 2025-092 du 16 décembre 2025](#).

⁶ Voir le [communiqué de presse du 10 décembre 2025](#).

⁷ Voir le [communiqué financier du 29 juillet 2026](#).

Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2026

Selon les World Airport Awards 2026, dévoilés le 18 mars 2026 par l'organisme Skytrax, 10 aéroports du Groupe ADP figurent dans le Top 100 des meilleurs aéroports du monde. Parmi eux, Paris-CDG a été désigné « meilleur aéroport européen » pour la cinquième année consécutive et se classe au 6^e rang mondial. De son côté, Paris-Orly a reçu pour la deuxième année consécutive, le titre de meilleur aéroport régional d'Europe, et se positionne au 34^e rang mondial.

Ces distinctions saluent l'implication des équipes du Groupe ADP en matière de qualité de service et confirment les atouts du groupe pour s'imposer comme une référence mondiale de l'hospitalité aéroportuaire.

Réforme des rémunérations d'Aéroports de Paris SA

Le 19 décembre 2025, Aéroports de Paris a conclu avec les principales organisations syndicales une réforme de sa structure de rémunération.

Cette réforme vise à simplifier et moderniser le cadre de rémunération, adapter l'organisation aux évolutions démographiques à venir et renforcer l'attractivité du groupe. Elle devrait générer des économies structurelles à long terme, malgré une hausse ponctuelle des charges de personnel comptabilisée en 2026. Cet effet est pleinement intégré dans l'objectif d'EBITDA courant 2026.

Cette réforme a été validée par l'Etat le 16 avril 2026, son déploiement avec une application rétroactive au 1^{er} janvier 2026 est effectif.

Tendances de trafic et mesures d'économies

Tendances du trafic des aéroports du groupe [mis à jour]

Depuis mars 2026, le trafic de plusieurs plateformes du groupe est affecté par les conséquences du conflit au Moyen-Orient. Après un impact initial concentré sur les liaisons avec la région, les effets de la hausse des prix des carburants, des ajustements de capacités des compagnies aériennes et d'un environnement de demande moins favorable se sont progressivement étendus à d'autres marchés.

- ◆ À Paris Aéroport, la reprise progressive des programmes de vols vers le Moyen-Orient observée depuis le mois de mai s'est poursuivie au cours du troisième trimestre. Toutefois, le trafic demeure pénalisé par un contexte de demande plus modéré sur certaines destinations ainsi que par les travaux menés à Paris-Orly. Après les travaux réalisés sur les aires aéronautiques d'Orly 1 entre avril et juillet, les travaux de la piste 4 engagés depuis août conduisent à une réduction des programmes de vols, dont une partie limitée a fait l'objet de transferts vers Paris-Charles de Gaulle.
- ◆ Pour TAV Airports, la persistance d'une inflation élevée en Turquie pèse sur l'attractivité touristique du pays. Néanmoins, la résilience de la demande sur d'autres marchés et un rebond du trafic durant la saison estivale soutiennent globalement l'activité du réseau.
- ◆ À Amman, malgré une amélioration progressive observée depuis le deuxième trimestre, le trafic demeure affecté par les tensions régionales. Les précédentes crises dans la région ont toutefois démontré la capacité de l'aéroport à retrouver rapidement son niveau d'activité lorsque le contexte géopolitique se stabilise.
- ◆ Concernant GMR Airports, le trafic reste pénalisé par la réduction des programmes de vols d'IndiGo à la suite de difficultés opérationnelles rencontrées depuis 2025, et des compagnies aériennes dans leur ensemble face à la hausse des prix des carburants notamment à Hyderabad, ainsi que par l'interdiction de survol de l'espace aérien pakistanais imposée aux compagnies indiennes, qui affecte une partie de l'activité internationale de Delhi.

Déploiement de mesures d'économies de coûts permettant au groupe de préserver ses perspectives financières 2026

Face à un environnement opérationnel difficile, le groupe a engagé depuis le 2^{ème} trimestre une série de mesures ciblées d'économies de coûts afin de préserver ses perspectives financières, tout en maintenant ses dépenses et investissements stratégiques. Ces mesures comprennent notamment :

- ◆ l'ajustement ciblé du niveau de certaines prestations externalisées auprès de sous-traitants, notamment dans les domaines de l'accueil, du nettoyage, et de certaines opérations de maintenance non critiques ;
- ◆ le renforcement de la discipline sur les dépenses discrétionnaires dans les fonctions supports, avec une réduction des dépenses de conseil, de campagnes de communication, d'événements, de déplacements et autres dépenses de fonctionnement non essentielles ;
- ◆ une politique de recrutement plus sélective, avec le report ou réexamen de certains recrutements en fonction des besoins opérationnels ;
- ◆ la priorisation des dépenses et investissements, conduisant au report de certaines dépenses non critiques, sans remise en cause des investissements stratégiques.

Déployées à l'échelle du groupe, tant au sein d'Aéroports de Paris que dans ses filiales en France et à l'étranger, ces mesures généreront un montant estimé entre 40 et 60 millions d'euros d'économies de coûts, essentiellement au 2nd semestre 2026.

Tout en tenant compte de ces mesures, le Groupe ADP observe les dernières tendances de trafic et le caractère prolongé des tensions au Moyen-Orient et de leurs conséquences.

Émission d'un nouvel emprunt obligataire

Le 10 juin 2026, Aéroports de Paris a procédé avec succès à une nouvelle émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros. Cette émission, d'une maturité de 9 ans, est assortie d'un coupon à taux fixe de 3,875 %.

Rachat d'un emprunt obligataire

Le 3 juillet 2026, Aéroports de Paris a finalisé le rachat de 750 millions d'euros de ses obligations à échéance 2026 portant un coupon de 2,125 %. Lancée le 18 juin 2026, cette opération fait suite à l'émission obligataire de 600 millions d'euros du 10 juin 2026 et s'inscrit dans la politique de gestion dynamique du profil de la dette de la société.

Mise en place d'une convention de crédit bancaire (Revolving credit facility)

Le 23 juillet 2026, Aéroports de Paris a conclu une convention de crédit (Revolving credit facility) de 500 millions d'euros auprès de sept banques. Cette facilité bancaire, d'une durée initiale de 5 ans, s'inscrit dans la politique prudente de gestion de la liquidité du groupe. Elle constitue une ligne de financement de secours, immédiatement mobilisable en cas de fermeture temporaire ou de perturbation des marchés financiers.

Mise en place d'un programme de titres négociables à court terme ("NEU CP") [mis à jour]

Le 31 juillet 2026, Aéroports de Paris a finalisé la mise en place d'un programme de titres négociables à court terme (NEU CP) d'un montant maximal de 1 milliard d'euros. Ce programme renforce la flexibilité financière du Groupe en lui permettant de recourir à un financement complémentaire de court terme, en euros et en devises.

Réalisations des filiales du groupe

Évolution des redevances aéroportuaires et des activités de vente de carburant à Almaty [mis à jour]

À l'aéroport d'Almaty, l'exécution du plan d'investissements se poursuit conformément au calendrier arrêté et validé l'an dernier.

Conséquemment à ces investissements, et leur impact sur la base d'actifs régulée de cet aéroport, les tarifs des redevances de sécurité, d'atterrissage et de décollage ont été augmentés en juillet 2025, tandis que celui de la redevance passagers a été rehaussé en décembre 2025.

En 2026, le marché de la vente de carburant d'aviation évolue à Almaty, avec l'entrée d'un nouvel opérateur. En effet, un accord a été conclu le 1^{er} janvier 2026 avec la compagnie nationale (KMG) autorisant cette dernière à utiliser des capacités de stockage de l'aéroport et la vente de volumes limités aux compagnies aériennes, entraînant une réduction des ventes réalisées par la société aéroportuaire. De nouvelles augmentations de redevances ont été mises en œuvre par les autorités locales au cours du troisième trimestre, afin de compenser à moyen terme l'impact de cette nouvelle concurrence.

Extension de la concession de l'aéroport de Tbilissi

Le 15 janvier 2026, TAV Airports a signé un contrat de prolongation de la durée de concession pour l'aéroport de Tbilissi avec le gouvernement géorgien. La nouvelle date de fin de concession est prévue pour le 31 décembre 2031 (précédemment janvier 2027). Un investissement de 150 millions de dollars est prévu sur la période. 30 % des redevances pour services passagers (PSC) seront versés aux autorités géorgiennes pendant la période de prolongation.

Extension de la concession de l'aéroport de Santiago du Chili

Le 5 septembre 2025, un accord a été conclu entre la société concessionnaire de l'aéroport de Santiago du Chili, dont Aéroports de Paris est actionnaire à 45 %, et les autorités chiliennes, dans le but de rétablir l'équilibre économique du projet, affecté par la crise Covid-19.

Conformément à cet accord, la République du Chili a publié le 18 février 2026 un décret prévoyant notamment une extension de la concession d'une durée de 3 ans, jusqu'au 30 septembre 2038.

Le Tribunal d'arbitrage du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a acté par décision du 30 mars 2026 l'accord entre la République du Chili et ADP International / Vinci Airports et, en conséquence, la fin de la procédure d'arbitrage.

Cette opération a conduit à la comptabilisation, au premier semestre 2026, d'une reprise de dépréciation de 28 millions d'euros, au sein du résultat financier.

Cession de titres au capital de GAL à GMR Group

Le 23 avril 2026, des accords ont été signés relatifs à la cession par le Groupe ADP d'une partie de sa participation au sein de GMR Airports Ltd (GAL), à GMR Group.

Les accords prévoient que l'opération soit réalisée selon trois volets distincts⁸ :

- ◆ Premièrement : cession à GMR Group de 3,4 % des actions ordinaires de GAL pour 256 millions d'euros.
- ◆ Deuxièmement : GMR Group se voit consentir des options d'achat et le Groupe ADP une option de vente correspondante, exerçables respectivement pour l'acquisition et la cession de titres représentant 3,9 %⁹ du capital de GAL pour un montant estimé à c.285 millions d'euros. Toute cession résultant de l'exercice de ces options devra être réalisée au plus tard le 30 avril 2027.
- ◆ Troisièmement : le rachat anticipé par GMR Group des obligations convertibles FCCBs pour leur montant nominal résiduel (291 millions d'euros au 30 juin 2026), augmenté des intérêts capitalisés à la date de cession, qui interviendra au plus tard le 31 mars 2027.

La réalisation de la première étape le 24 avril 2026 a conduit au versement d'un dividende complémentaire de 0,8 € par action au titre de l'exercice 2025¹⁰.

Au terme de l'opération, les droits de gouvernance du Groupe ADP dans GAL et son statut de co-promoter¹¹ resteront inchangés. Cette transaction, en rééquilibrant les niveaux d'exposition économique de GMR Group et du Groupe ADP dans GAL, permet de renforcer ce partenariat et le positionnement de la co-entreprise en vue d'opportunités de développement futur, sans besoin de nouvelle injection de capital.

⁸ Montants exprimés après impôts, basés sur des taux de change à la date de la transaction : INR/USD = 93,3 au 22 avril 2026 et USD/EUR = 1,17 au 23 avril 2026.

⁹ En actions ordinaires ou préférentielles (OCRPS).

¹⁰ Dividende complémentaire de 0,8 € par action venant s'ajouter au dividende ordinaire au titre de l'exercice 2025 de 3 € par action (voir communiqué financier du 18 février 2026), soit un dividende total de 3,8 € au titre de l'exercice 2025.

¹¹ Le statut de « co-promoter » désigne un actionnaire qui, en raison de son niveau de participation et/ou de ses droits de gouvernance, exerce une influence significative sur la société.

Le groupe saisit cette opportunité de cristallisation de valeur, sans toutefois remettre en question sa stratégie vis-à-vis de sa participation globale dans GAL, qui demeure un actif stratégique et de long terme pour le Groupe ADP et constitue un véritable levier de croissance future.

Cession d'Embassair

La société EGUS, dont ADP International Americas détient 46% du capital social, a cédé son actif principal le 24 avril 2026, la société GATE 301 (propriétaire et exploitant du terminal d'aviation d'affaires de l'aéroport de Miami – Opa Locka). Au terme de la complète réalisation de la transaction, ADP International Americas ne détiendra plus de participation dans la société EGUS.

L'impact de l'opération, structurée en plusieurs étapes, est comptabilisé dans la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence pour 7 millions d'euros.

Ouverture de deux nouveaux terminaux P/S à Dallas-Fort Worth et Miami

Après le succès rencontré par ses terminaux privés à Los Angeles et Atlanta, P/S poursuit son développement avec l'ouverture de deux nouveaux terminaux privés aux États-Unis reprenant les standards de confort, de confidentialité et de service qui font la signature de P/S :

- ◆ Un terminal privé à l'aéroport de Dallas-Fort Worth, inauguré le 3 juin 2026. D'une surface de 1 440 m², il comprend six suites privées de 40 m² d'une capacité de huit personnes, ainsi qu'un salon de 230 m² pouvant accueillir jusqu'à 64 passagers.
- ◆ Un terminal privé à l'aéroport de Miami, inauguré le 30 juin 2026. S'étendant sur 3 160 m², le terminal propose neuf suites privées de 50 m² (dont quatre en cours d'aménagement) pour dix personnes chacune, et un salon de 215 m² d'une capacité de 61 passagers.

Début des opérations des aéroports de Nagpur et Bhogapuram par GMR Airports [mis à jour]

Le 25 juin 2026, GMR Airports a pris en concession l'aéroport de Nagpur pour une durée de 30 ans, avec une possibilité de prolongation de 30 années supplémentaires. Cet aéroport, qui a accueilli près de 3 millions de passagers en 2025, pour une capacité de 4 millions, dessert la région de l'est du Maharashtra. Un programme d'investissement est prévu, comprenant la rénovation du terminal existant, la construction d'un nouveau terminal à l'horizon 2030, puis celle d'une nouvelle piste autour de 2034.

Le 1^{er} août 2026, GMR Airports a inauguré l'aéroport de Bhogapuram, dont la concession court jusqu'en 2063, avec une option d'extension de 20 ans. Dotée d'une capacité de 6 millions de passagers par an, cette nouvelle plateforme doit desservir la région en forte croissance du nord de l'Andhra Pradesh. Les vols commerciaux ont débuté le 17 août 2026.

Projet de cession de l'activité traçabilité d'Hub One

Le 9 juillet 2026, le Groupe ADP a accepté la promesse d'achat de la société UBI Solutions de l'activité traçabilité d'Hub One, filiale de télécommunications détenue à 100 % par Aéroports de Paris.

Cette activité, correspondant à la fourniture et l'intégration de solutions matérielles et logicielles pour le suivi des données et des marchandises, représentait un chiffre d'affaires de 52 millions d'euros en 2025.

La réalisation de l'opération est prévue à la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027 et son impact sera comptabilisé au 2nd semestre 2026.

Achat par TAV Airports de 15% du capital de l'aéroport d'Almaty

Le 28 juillet 2026, TAV Airports a signé le contrat d'acquisition de 15% du capital de l'aéroport d'Almaty auprès de son co-actionnaire pour un montant de 133 millions de dollars, portant ainsi sa participation à 100%.

Cette transaction s'inscrit dans le cadre de l'option de vente sur sa participation de 15% détenue par le co-actionnaire, laquelle était exerçable à compter du 28 avril 2026, soit 5 ans après l'entrée par TAV Airports au capital de la société, en avril 2021.

Conversion des d'OCRPS GAL par le Groupe ADP [nouveau]

Le 29 septembre 2026, le groupe a converti un nombre d'OCRPS correspondant à 102 millions d'actions ordinaires de GAL, soit à 0,68 % du capital social. A l'issue de la conversion, la participation du groupe ADP au capital de GAL s'établit à 29,6 %, contre 28,9 % précédemment, tandis que son intérêt économique demeure inchangé à 43,0 %. Cette opération n'a aucune incidence sur les comptes consolidés du groupe.

Gouvernance

Nomination de Matthieu Lance en qualité d'administrateur indépendant [nouveau]

Matthieu Lance a été coopté par le Conseil d'administration en qualité d'administrateur, en remplacement de la société Prédica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole, à compter du 24 juin 2026 et pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Matthieu Lance a été qualifié d'administrateur indépendant au regard des critères posés par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2022 et n'entretient pas de relation d'affaires avec le groupe Aéroports de Paris.

Matthieu Lance, administrateur indépendant, a été également nommé au sein du Comité d'audit et des risques, en remplacement de la société Prédica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole.

Présentation du chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2026

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	5 106	5 037	+69 M€	+1,4 %
Activités aéronautiques	1 666	1 640	+26 M€	+1,6 %
Commerces et services	1 615	1 612	+3 M€	+0,2 %
Dont Extime Duty Free Paris	605	631	-26 M€	-4,1 %
Dont Extime Travel Essentials Paris	149	146	+3 M€	+2,1 %
Immobilier	277	274	+3 M€	+1,1 %
International et développements aéroportuaires	1 675	1 631	+44 M€	+2,7 %
Dont TAV Airports	1 461	1 389	+72 M€	+5,2 %
Dont AIG	202	230	-28 M€	-12,2 %
Autres activités	120	124	-2 M€	-1,6 %
Eliminations et résultats internes	(248)	(243)	-5 M€	+2,1 %

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	1 666	1 640	+26 M€	+1,6 %
Redevances aéronautiques	999	1 000	-1 M€	-0,1 %
Redevances passagers	662	662	- M€	- %
Redevances atterrissage	208	207	+1 M€	+0,5 %
Redevances stationnement	130	130	- M€	- %
Redevances spécialisées	235	223	+12 M€	+5,4 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	411	397	+14 M€	+3,5 %
Autres produits	21	20	+1 M€	+5,0 %

Au cours des 9 premiers mois de 2026, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de 1,6 % (+26 M€), à 1 666 millions d'euros.

Dans un contexte de recul du trafic passagers à Paris et de gel tarifaire en 2026, le produit des redevances aéronautiques s'établit en baisse de 0,1 % (-1 M€), à 999 millions d'euros. Il bénéficie toutefois, au 1^{er} trimestre 2026, de l'effet favorable de la hausse tarifaire appliquée au 1^{er} avril 2025. Il se décompose comme suit :

- ◆ Le produit de la redevance par passager est stable à 662 M€. L'effet tarifaire au 1^{er} trimestre compensant le recul du trafic passagers (-0,4 %) et la baisse de la part du trafic international (-0,5 point) sur les neuf premiers mois de l'année ;
- ◆ Le produit de la redevance d'atterrissage s'établit en hausse de 0,5 % (+1 M€), soutenu également par l'évolution des mouvements d'avions (+0,1 %) ;
- ◆ Le produit de la redevance de stationnement, dont le tarif est resté inchangé, est stable à 130 M€.

Le produit des **redevances spécialisées (redevances accessoires et redevance d'assistance aux PHMR)** est en hausse de 5,4 % (+12 M€), à 235 millions d'euros par rapport aux 9 premiers mois de 2025. Cette hausse s'explique notamment par un effet prix, notamment pour la redevance d'assistance aux PHMR¹², dont les tarifs ont augmenté d'environ 25 % depuis le 1^{er} avril 2025 et de 15 % depuis le 1^{er} avril 2026.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de 3,5 % (+14 M€), à 411 millions d'euros. Pour rappel ces revenus sont déterminés par les coûts de ces activités, progressant en 2026, notamment sous l'effet de la réforme des rémunérations au sein d'ADP SA.

Les **autres produits** sont en hausse, à 21 millions d'euros. Ces produits sont constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'aires aéronautiques et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers.

¹² Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Commerces et services

(en millions d'euros)	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	1 615	1 612	+ 3 M€	+0,2 %
Activités commerciales	1 085	1 125	-40 M€	-3,6 %
Extime Duty Free Paris	605	631	-26 M€	-4,1 %
Extime Travel Essentials Paris	150	148	+2 M€	+1,4 %
Autres Boutiques et Bars & restaurants	101	98	+3 M€	+3,1 %
Publicité	53	45	+8 M€	+17,8 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	16	16	- M€	- %
Autres produits commerciaux et d'hospitalité	160	187	-27 M€	-14,4 %
Parcs et accès	139	137	+2 M€	+1,5 %
Prestations industrielles	169	166	+3 M€	+1,8 %
Recettes locatives	170	159	+11 M€	+6,9 %
Autres produits	52	23	+29 M€	+126,1 %

Au cours des 9 premiers mois de 2026, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, est en hausse de 0,2 % (+3 M€), à 1 615 millions d'euros, incluant un effet comptable défavorable de -13 millions lié à l'acquisition de P/S.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au cours des 9 premiers mois, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en baisse de 3,6 % (-40 M€), à 1 085 millions d'euros, en prenant en compte :

- ◆ le chiffre d'affaires d'**Extime Duty Free Paris**, en baisse de 26 M€, affecté par les travaux dans certains terminaux, l'appréciation de l'euro par rapport au début de l'année 2026, le ralentissement global de la croissance du secteur du luxe, et à partir du mois de mars, du moindre trafic international.
- ◆ malgré ce contexte, le chiffre d'affaires des **Autres Boutiques et Bars & Restaurants et d'Extime Travel Essentials** est en hausse, respectivement de 3 M€ et 2 M€, soutenu par certaines ouvertures et rénovations de zones de ventes ;
- ◆ le chiffre d'affaires de la **publicité**, en hausse de 8 M€ du fait du renforcement de certaines campagnes en début d'année ;
- ◆ les **autres produits commerciaux et d'hospitalité**, en baisse de 27 M€, dont :
 - ◆ Pour P/S, un effet de base défavorable de -13 millions d'euros en 2026, correspondant au chiffre d'affaires d'octobre à décembre 2024, comptabilisé rétroactivement au 1^{er} trimestre 2025 à la suite de l'acquisition d'octobre 2024.
 - ◆ Pour PEG, une contribution négative principalement en raison du recul de l'activité dans un contexte géopolitique défavorable depuis mars 2026, entraînant une moindre demande notamment de la clientèle américaine.

Le chiffre d'affaires des **parcs et accès** est en hausse de 1,5 % (+2 M€), à 139 millions d'euros, soutenu par des hausses tarifaires sur certains services.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de 1,8 % (+3 M€), à 169 millions d'euros, la hausse des activités de provision d'électricité étant partiellement compensée par le recul des activités thermiques et frigorifiques.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aérogares) est en hausse de 6,9 % (+11 M€), à 170 millions d'euros, principalement sous l'effet de divers reclassements.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de 126,1 % (+29 M€), à 52 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par la mise en place de nouveaux contrats relatifs aux travaux de la Société des Grands Projets.

Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	277	274	+ 3 M€	+1,1 %
Chiffre d'affaires externe	237	233	+4 M€	+1,7 %
Terrains	94	97	-3 M€	-3,1 %
Bâtiments	92	92	- M€	- %
Autres	51	44	+7 M€	+15,9 %
Chiffre d'affaires interne	40	41	-1 M€	-2,4 %

Au cours des 9 premiers mois de 2026, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 1,1 % à 277 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de 1,7 %, à 237 millions d'euros. Le chiffre d'affaires additionnel provient des projets livrés au cours de 2025 et 2026 et de la revalorisation de certains loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de 2,4 %, à 40 millions d'euros.

International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	1 675	1 631	+44 M€	+2,7 %
ADP International	214	241	-27 M€	-11,2 %
dont AIG	202	230	-28 M€	-12,2 %
TAV Airports	1 461	1 389	+72 M€	+5,2 %

Au cours des 9 premiers mois de 2026, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de 2,7 % (+44 M€), à 1 675 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de 5,2 % (+72 M€) à 1 461 millions d'euros, porté par la hausse de 2,6 % du trafic passagers au cours des 9 premiers mois de 2026. Cette hausse s'explique par :

- ◆ les sociétés de service de TAV Airports dont l'activité est globalement en hausse, à l'exception de TAV IT avec :
 - ◆ HAVAS (assistance en escale), en hausse de 5,9% (+14 M€), lié à l'augmentation du nombre de vols desservis ;
 - ◆ BTA (restauration aéroportuaire), en hausse de 18,3 % (+30 M€) du fait du début d'un contrat à Antalya en avril 2025 ;
 - ◆ TAV OS (salons aéroportuaires), en hausse de 2,1 % (+3 M€), porté par la bonne performance de New York, de la Turquie et de la Géorgie, malgré la fin du contrat GIS en Espagne ;
 - ◆ TAV IT, en baisse de 42,6 % (-21 M€), à la suite de l'achèvement de projets au Qatar et aux E.A.U.
- ◆ la hausse du chiffre d'affaires des actifs aéroportuaires de TAV Airports, notamment :
 - ◆ Izmir et Ankara, pour respectivement +3 M€ (+3,6 %) et +14 M€ (+20,5 %) ; porté par la progression du trafic passagers ainsi que par l'effet année pleine du nouveau contrat de concession à Ankara entré en vigueur en mai 2025, conduisant à un niveau de redevances plus élevé depuis lors ;
 - ◆ Almaty, en hausse de 2,2% (+8 M€) malgré l'entrée d'un nouvel opérateur entraînant une baisse des volumes de carburant vendus, compensée par la croissance du trafic et des hausses tarifaires.

Le chiffre d'affaires d'**AIG** s'établit à 202 millions d'euros, en recul, du fait de la baisse du trafic (- 9,6 %) depuis l'escalade du conflit au Moyen-Orient depuis le mois de mars.

Autres activités

(en millions d'euros)	9M 2026	9M 2025	Var. 2026/2025	
Produits	120	124	-2 M€	-1,6 %
dont Hub One	107	117	-10 M€	-8,5 %

Au cours des 9 premiers mois de 2026, le **produit du segment Autres activités** est en baisse de 1,6 % (-2 M€) à 120 millions d'euros, reflétant l'impact de contrats ayant pris fin au cours de l'exercice 2025.

Évolution du trafic des 9 premiers mois de 2026

Trafic Groupe ¹³

	Passagers	Var. 2026/2025	Mouvements	Var. 2026/2025
Paris-CDG	54 406 286	(0,2 %)	357 317	+ 0,2 %
Paris-Orly	26 479 545	(0,9 %)	163 696	— %
Total Paris Aéroport	80 885 831	(0,4 %)	521 013	+0,1 %
Antalya	30 144 861	- 3,3 %	173 713	- 4,2 %
Almaty	9 467 687	+ 4,1 %	75 207	+ 4,2 %
Ankara	11 313 547	+ 8,5 %	70 252	+ 5,5 %
Izmir	10 266 205	+ 7,0 %	62 459	+ 6,4 %
Bodrum	3 918 114	+ 5,4 %	24 012	+ 3,9 %
Gazipasa	730 297	- 7,9 %	4 695	- 7,7 %
Médine	8 656 066	+ 1,7 %	59 391	+ 4,8 %
Tunisie	2 733 058	+ 4,4 %	18 089	+ 3,7 %
Géorgie	5 189 819	+ 2,7 %	50 144	+ 5,0 %
Macédoine du Nord	3 331 685	+ 28,9 %	22 147	+ 10,0 %
Zagreb	3 622 554	+ 1,1 %	38 284	- 2,6 %
Total TAV Airports	89 373 893	+2,6 %	598 393	+ 1,7 %
New Delhi	59 693 595	+ 4,2 %	354 218	+ 6,4 %
Hyderabad	20 840 442	- 10,3 %	137 902	- 12,9 %
Goa	3 565 063	- 1,9 %	24 266	- 4,5 %
Nagpur	645 498	- 3,7 %	5 583	+ 6,3 %
Bhogapuram	282 999	— %	2 252	— %
Medan	4 984 847	- 5,9 %	38 512	- 2,3 %
Total GMR Airports¹⁴	90 012 444	- 0,4 %	562 733	- 0,2 %
Santiago du Chili	19 455 820	- 2,3 %	119 828	- 1,6 %
Amman	6 601 412	- 9,6 %	54 534	- 8,0 %
Madagascar ¹⁵	980 224	- 0,7 %	11 000	+ 0,6 %
GROUPE ADP¹³	287 309 624	+0,1 %	1 867 501	+ 0,2 %

¹³ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

¹⁴ Les variations par rapport 2025 et taux de reprise par rapport 2019 du trafic GMR Airports et Groupe ADP sont calculés à périmètre comparable. Goa, ouvert en janvier 2023, est exclu des comparaisons vs. 2019 ; Bhogapuram, ouvert en août 2026, est exclu des comparaisons vs. 2025 et vs. 2019. Nagpur, acquis en juillet 2026, est intégré aux calculs à compter de juillet, sur la base des données historiques correspondantes.

¹⁵ Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

Trafic à Paris Aéroport :

Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

	Part du trafic	Var. 2026/2025
France métropolitaine	10,9 %	+ 2,5 %
DROM/COM	4,6 %	- 0,7 %
Espace Schengen	37,1 %	+ 0,2 %
Royaume Uni et UE hors Schengen	5,7 %	+ 1,5 %
Autre Europe	2,6 %	- 5,1 %
Europe	45,4 %	— %
Afrique	13,9 %	+ 0,7 %
Amérique du Nord	11,9 %	- 1,5 %
Amérique Latine	2,8 %	- 3,3 %
Moyen-Orient	4,5 %	- 12,9 %
Asie-Pacifique	6,1 %	+ 3,0 %
Autre International	39,1 %	- 1,7 %
Paris Aéroport	100,0 %	- 0,4 %

	9M 2026	Var. 2026/2025
Taux de correspondance	20,2 %	+ 0,1 pt
Taux de remplissage	84,1 %	- 0,7 pt

Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2026

Les éléments ci-après ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à toute crise sanitaire ou géopolitique, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2025.

Dans un contexte géopolitique difficile, Aéroports de Paris a actualisé ses perspectives pour l'année 2026 lors de la publication des résultats du premier semestre 2026¹⁶. Celles-ci intègrent les mesures d'économies initiées depuis le 2^{ème} trimestre par le groupe et reposent désormais sur une hypothèse de conflit au Moyen-Orient prolongé (vs. hypothèse précédente de perturbations de courte durée).

Compte tenu du trafic constaté à fin septembre 2026 et de la persistance des perturbations de l'environnement opérationnel, le Groupe ADP a révisé le 15 octobre 2026 son hypothèse de trafic passagers à Paris en 2026, désormais attendu en légère décroissance par rapport à 2025 (vs. une croissance annuelle précédemment attendue autour de 0,5 %¹⁷).

Il est précisé que (i) toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers, et (ii) ces perspectives ne tiennent pas compte des éventuels effets des mesures du projet de loi de finances pour 2027 sur les résultats annuels 2026.

En 2026, le Groupe ADP engage un nouveau cycle stratégique marqué par les travaux en vue de la conclusion d'un contrat de régulation économique pour la période 2027-2034 et la préparation du plan relatif à la période 2027-2030, qui définira les perspectives 2027 et au-delà.

	2026	Commentaires et hypothèses
Hypothèse de trafic passagers Paris Aéroport % de croissance vs. 2025	En légère décroissance (précédemment c.+0,5 %)	◆ Impact direct du conflit au Moyen-Orient, dont la résorption est en cours ◆ Moindres reports de vols dans le cadre des travaux à Paris-Orly ◆ Détérioration des tendances de trafic, notamment international
Hypothèse de CA / Pax Extime Paris	c.32 euros	◆ Poursuite du déploiement d'Extime : offre de services renforcée et montée en puissance de l'écosystème Extime ◆ Effet négatif sur la performance commerciale des travaux en cours dans certains terminaux ◆ Dynamique ralentie du secteur du luxe mondial et attractivité freinée par l'appréciation de l'euro
EBITDA courant	Bas de la fourchette 2 300 - 2 350 millions d'euros	◆ Intégrant les mesures d'économies de coûts initiées depuis le 2^{ème} trimestre 2026 ◆ Hors impact lié au projet de cession de l'activité traçabilité d'Hub One
Investissements groupe (excl. invest. financiers) dont investissements Aéroports de Paris (ADP SA)	c.1 450 millions d'euros dont c.1 000 millions d'euros pour ADP SA (périmètres régulé et non-régulé)	Poursuite des investissements du groupe : ◆ dont TAV Airports : déploiement des programmes d'investissements d'Almaty et de Tbilissi (concession prolongée jusqu'à fin 2031) ◆ dont ADP SA : renforcement graduel des investissements à Paris, en cohérence avec le programme inscrit dans la proposition de contrat de régulation économique 2027-2034
Ratio Dette financière nette / EBITDA courant	c.3,8x	◆ Discipline dans l'allocation des ressources, y compris croissance ciblée à l'international
Dividendes en % du résultat net part du groupe au titre de l'année N, à verser en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher de 3 euros par action	◆ L'impact de l'opération de cession de titres au capital de GMR Airports sur le résultat net part du groupe en 2026 sera exclu du calcul du dividende dit "ordinaire" pour l'exercice

¹⁶ Voir le [communiqué du 29 juillet 2026](#) portant sur les résultats du premier semestre.

¹⁷ Voir le [communiqué du 15 octobre 2026](#).

Calendrier financier¹⁸

Conférence du chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2026

Une **conférence téléphonique** (audiocast en anglais) aura lieu le **vendredi 23 octobre 2026 à 8h00 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

- ◆ Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(en anglais\)](#)
- ◆ L'**inscription** pour participer à la **conférence téléphonique** est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

Publications financières

- ◆ Prochaine publication de **trafic** - Trafic du mois d'octobre 2026 - Publication le lundi 16 novembre 2026
- ◆ **Résultats annuels 2026** - Publication le mercredi 10 février 2027

L'agenda financier complet est disponible sur le [site internet de la société](#).

Déclarations prospectives

Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays.

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans ce document. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le dernier document d'enregistrement universel publié et déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) et, le cas échéant, dans le dernier rapport financier semestriel. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr.

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de ce document.

Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe. Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2025, il a accueilli près de 379 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont près de 107 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont plus de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2025, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 704 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 382 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290.
RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur www.groupe-adp.com | [@GroupeADP](#) | [Groupe ADP](#) groupeadp.fr

¹⁸ Sous réserve de modifications.

Annexe 1 – Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Indicateurs financiers :

- ◆ **L'EBITDA courant** (précédemment désigné « EBITDA ») correspond à la mesure de la performance opérationnelle d'Aéroports de Paris et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles, à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **La marge d'EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : EBITDA courant / Chiffre d'affaires.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **L'endettement financier net ajusté (ou dette financière nette ajustée)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier net diminué des justes valeurs d'instruments dérivés consentis à des tiers et dont l'exercice ne représente pas une sortie de trésorerie.
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net / EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

Indicateurs opérationnels :

- ◆ **Le CA / Pax Extime Paris** ou **Chiffre d'affaires par passager Extime Paris** correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée / Passager au départ à Paris Aéroport.
- ◆ **Le trafic groupe** intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y-compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. A la date du présent communiqué, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après. L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le [site internet de la société](#).

Sous-groupe	Aéroport	Pays
Paris Aéroport	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
TAV Airports	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
	Ohrid	Macédoine du Nord
GMR Airports	Zagreb	Croatie
	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
	Nagpur	Inde
ADP International	Bhogapuram	Inde
	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar